

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Au nom du conseil municipal, je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous accordez à notre équipe. Cette confiance nous motive chaque jour à remplir notre rôle avec rigueur et à bien vous servir.

Lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Lantier a adopté le budget pour l'année 2026.

Ce budget s'élève à **3 678 893 \$**, ce qui représente une augmentation de **2,4 %** des revenus et des dépenses. L'exercice budgétaire vise à concilier les différentes augmentations (frais fixes, engagements, gestion des infrastructures, enjeux environnementaux, sécurité, main-d'œuvre, etc.) tout en préservant la stabilité financière de notre municipalité, tant à court qu'à long terme.

Afin d'y parvenir, le conseil a décidé d'augmenter le taux de taxes municipales de 1%, soit **0,50 \$ par 100 \$ d'évaluation**, comparativement à **0,495 \$** l'an dernier. Cette hausse demeure inférieure à l'Indice des prix à la consommation (IPC). Par ailleurs, vous constaterez une **diminution de 1 \$** sur le coût de collecte des matières résiduelles, qui passe de **269 \$ à 268 \$**.

En 2026, nos routes bénéficieront de subventions importantes totalisant **540 000 \$**, notamment pour le croissant des Trois-Lacs. D'autres chemins feront également l'objet d'entretien et de réparation.

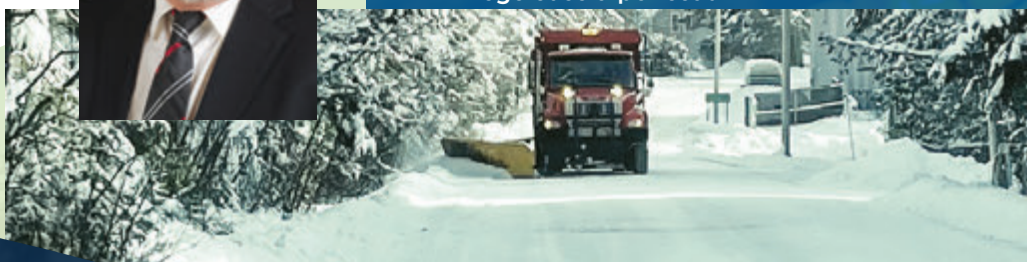
L'acquisition de l'église et du presbytère génère déjà des revenus de location, bien que les travaux d'aménagement ne soient pas terminés. La salle du haut a été repeinte, des toilettes seront ajoutées et des panneaux acoustiques installés.

Cette salle polyvalente pourra accueillir diverses activités: pickleball, badminton, événements communautaires et plus encore. De plus, le déménagement de la bibliothèque est prévu pour la fin de l'année 2026, si tout se déroule comme prévu.

La vision à long terme de notre municipalité ne repose pas seulement sur un budget, mais sur les choix que nous faisons ensemble et les actions que nous posons au quotidien. Nous restons attentifs à vos besoins et à vos attentes, car notre objectif commun est de faire de notre milieu de vie un endroit où il fait bon vivre, pour aujourd'hui et pour demain.

En terminant, au nom du conseil, je vous souhaite une **bonne et heureuse année**, remplie de santé et de beaux moments à partager. Nous avons hâte de poursuivre cette belle aventure avec vous et de réaliser ensemble des projets qui nous rassemblent.

Richard Forget,
Maire



FAITS SAILLANTS DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

- ✓ Il est établi en fonction de la valeur marchande au 1^{er} juillet 2023;
- ✓ La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale passera de 404 429 \$ en 2025 à 404 928 \$ en 2026;
- ✓ Augmentation de 1% du taux de taxes municipale en 2026, passant de 0,495 \$ (par tranche de 100 \$) en 2025 à 0,50 \$ en 2026;
- ✓ Diminution de 1 \$ du coût de collecte des matières résiduelles;
- ✓ La population passe de 926 à 990 résidents permanents soit .07% de plus;
- ✓ 17 nouvelles constructions en 2025.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2026-2027-2028

Le plan triennal d'immobilisations est notre plan d'investissement en fonction des priorités de développement et des ressources financières disponibles.

Il est cependant important de rappeler que le PTI est réalisé sous réserve d'approbation gouvernementale, de subventions à recevoir, etc. et peut être sujet à changement.

Il ne représente pas une garantie de réalisation.

Montant total de 3 404 190 M \$
dont 1 746 745 \$ au budget et 1 657 445 \$ en subvention

- Investissements dans la réfection des infrastructures routières
- Dégleuse à ponceau

BUDGET 2026

Votre
compte de taxes
expliqué

819 326-2674

118, croissant des Trois-Lacs,
Lantier, JOT 1V0

info@municipalite.lantier.qc.ca

www.lantier.quebec | f



Version
anglaise



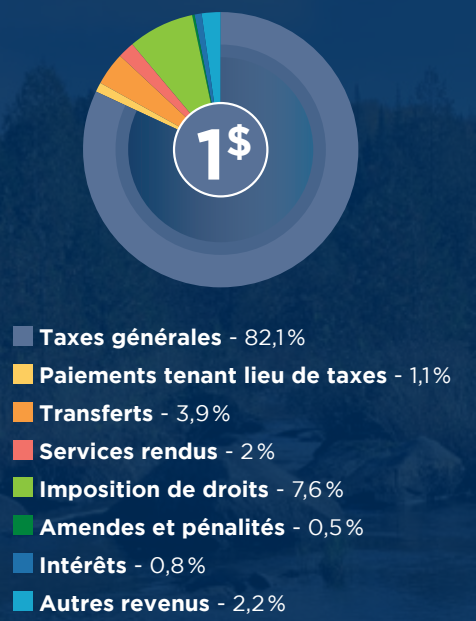
VENTILATION DES DÉPENSES
POUR L'ANNÉE 2026

Revenus 2025-2026					
	2025	2026	% de répartition		% écart
Taxes générales	2 930 928 \$	3 019 907 \$	82%	82%	3%
Paielements tenant lieu de taxes	36 358 \$	38 750 \$	1%	1%	7%
Transferts	182 931 \$	141 736 \$	5%	4%	-23%
Services rendus	72 331 \$	72 931 \$	2%	2%	1%
Imposition de droits	254 459 \$	278 941 \$	7%	8%	10%
Amendes et pénalités	11 000 \$	17 500 \$	0,3%	0,5%	59%
Intérêts	21 500 \$	29 500 \$	0,6%	0,8%	37%
Autres revenus	80 730 \$	79 628 \$	2%	2%	-1%
TOTAL	3 590 237 \$	3 678 893 \$	100%	100%	

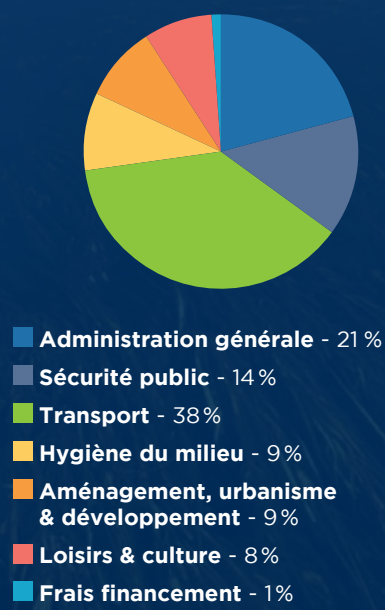
Charges					
	2025	2026	2025	2026	% écart
Administration générale	799 447 \$	852 407 \$	20%	21%	6,6%
Sécurité publique	508 349 \$	553 697 \$	13%	14%	8,9%
Transport	1 598 007 \$	1 521 496 \$	40%	38%	-4,8%
Hygiène du milieu	375 397 \$	380 528 \$	9%	9%	1,4%
Aménagement, urbanisme & développement	329 068 \$	359 468 \$	8%	9%	9,2%
Loisirs et culture	328 392 \$	340 432 \$	8%	8%	3,7%
Frais de financement	41 570 \$	43 305 \$	1%	1%	4,2%
TOTAL	3 980 230 \$	4 051 333 \$			
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(389 993 \$)	(372 500 \$)			

Conciliation à des fins fiscales		
	2025	2026
IMMOBILISATIONS		
Amortissement	741 494 \$	711 132 \$
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(211 536 \$)	(194 942 \$)
AFFECTATIONS		
Activités d'investissement	(139 965 \$)	(143 690 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	-\$	-\$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-\$	-\$

COMMENT EST RÉPARTI
VOTRE DOLLAR EN 2026



CHARGES PAR GRANDES FAMILLES



TAXES

Quand payer mes taxes

- Pour les comptes de 300 \$ ou moins :**
acquitter en un seul versement au plus tard 30 jours suivant l'envoi du compte de taxes municipales.
- Pour les comptes de plus de 300 \$:**
possibilité d'acquitter en quatre versements (joindre vos chèques avec les coupons détachables appropriés):
- 1^{er} versement: au plus tard 30 jours suivants l'envoi du compte de taxes
 - 2^e versement: au plus tard le 5 mai 2026
 - 3^e versement: au plus tard le 8 août 2026
 - 4^e versement: au plus tard le 10 octobre 2026

Où et comment

N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de matricule sur vos chèques et ne pas insérer de l'argent comptant dans l'enveloppe.

- 1. Par votre institution financière**
En vous présentant au comptoir de service de votre institution financière ou au guichet automatique.
Votre institution acquitte votre compte de taxes ?
Vous devez lui transmettre une copie de votre compte de taxes pour vous assurer que le paiement de vos taxes sera effectué conformément aux dates prescrites. Cependant, les contribuables ont **la responsabilité** de s'assurer que le paiement a bien été fait dans les délais prescrits.
- 2. Par Internet**
Vous pouvez également payer par Internet via votre institution financière en sélectionnant la Municipalité de Lantier comme fournisseur et en inscrivant le numéro de matricule à 16 chiffres (sans espace, ni tirets) identifié dans le haut de votre coupon de remise.
- 3. Par la poste**
En acheminant votre (vos) chèque.s libellé.s à l'ordre de: Municipalité de Lantier, 118, croissant des Trois-Lacs, Lantier, Québec, J0T 1V0
- 4. Par dépôt**
En déposant votre paiement dans la chute à lettre située à côté de la porte d'entrée de l'hôtel de ville (118, croissant des Trois-Lacs, Lantier).
- 5. En espèces**
Seulement au comptoir de la réception de la municipalité (argent, chèque.s et paiement direct via Interac accepté). **Aucune carte de crédit n'est acceptée.**

Notes importantes

- Si votre compte de taxes comporte des arrérages (retard dans le paiement avec intérêts), communiquez avec nous pour connaître le solde exact.
- Prévoir un délai compensatoire des institutions financières au moment de faire le paiement (prévoir quelques jours à l'avance).

Intérêts et pénalités

Le paiement du compte de taxes se fait selon la réglementation en quatre versements

Les soldes impayés portent des intérêts et des pénalités au taux combiné de 12% sur le solde dû seulement.

Reçus

Un reçu peut vous être remis (sur demande) des suites de votre paiement (prévoir un délai pour les paiements par institutions financières).

Taxes scolaires

Pour des informations concernant le paiement de vos taxes scolaires, veuillez communiquer avec le centre de services scolaires des Laurentides au 819 326-0333 poste 20500 ou par courriel à taxe@csslaurentides.qc.ca

Ou à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier au 450 621-5600 ou par courriel à taxes@swlauriersb.qc.ca

Changement d'adresse

Les propriétaires sont responsables de signaler tout changement d'adresse pour envoi postal à la municipalité.

Les changements d'adresse se font via notre site Internet (section formulaire sur la page d'accueil) ou par lettre jointe avec votre paiement de taxes. Information: 819 326-2674 poste 3400

*** Notez que pour les taxes scolaires, vous devez communiquer avec le CSS des Laurentides pour effectuer votre changement d'adresse postale.**